



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

FRANCHEVILLE - BEL AIR

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS FRANCHEVILLE

Raison sociale

SAS FRANCHEVILLE

N° SIRET

93850523700017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

EL-QOTNI

Prénom(s)

Adnane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition partielle d'une ancienne exploitation bovine abandonnée. 1 bâtiment anciennement à usage d'habitation sera conservé et réhabilité. Le nouveau projet prévoit la création d'un ensemble immobilier à dominante résidentielle allant du R+2 au R+6 avec un à deux niveaux de sous-sol, accueillant une surface de plancher totale d'environ 26 100 m²SDP, repartis de la façon suivante : - SDP logements : 23 450 m² - Accession (60%) : 14 070 m² SDP - LLS (25%) : 5 863 m² SDP - BRS (15%) : 3 518 m² SDP - SDP maison médicale : 500 m² SDP - SDP commerces : 2 116 m² SDP (y compris la réhabilitation de la maison des champs) - 490 places de stationnement en sous-sol des bâtiments. Le projet prévoit la réalisation d'environ 350 logements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de créer un quartier moderne, durable et vivant, qui répond aux besoins des habitants tout en s'insérant harmonieusement dans son environnement. Le projet répond aux besoins des habitants, de la Commune et de la Métropole. La reconversion du site d'Auriva Elevage (présent projet), en proposant une offre diversifiée de logements, un renforcement des équipements publics, d'une offre commerciale et d'espaces publics fédérateur répond pleinement aux orientations du PADD ("Encourager un développement urbain respectueux de l'identité communale" et "Préserver le cadre de vie de qualité des franchevillois et mettre l'identité communale en valeur").

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier consistera en : - la demolition des batiments actuels et l'evacuation des materiaux vers les filieres appropriees, y compris recyclage des materiaux des que possible; - reutilisation des deblais pour les aménagements paysagers dans la mesure du possible; - la construction des nouveaux batiments (gros oeuvre puis finition) dont les infrastructures, le niveau de sous-sol - la rehabilitation de la maison au sud - la realisation des abords et des aménagements paysagers. Une charte de chantier a faibles nuisances precisant les mesures de gestion et de prevention des travaux sera mise en oeuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la réalisation d'environ 350 logements. Plusieurs typologie de logements sont proposees : en assession, social, BRS. Des commerces et une maison medicale sont egalement prevus dans le cadre du projet. Des aménagements paysagers sont prevus. La trame viaire a eteensee de maniere a privilegier une mobilite apaisée et la promotion des modes de deplacement actifs (pietons, velos, trottinettes, etc.)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet des autorisation administrative suivantes : - Permis d'aménager - Permis de demolir global - Plusieurs permis de construire - Dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du site aménagé surface de plancher totale Nombre de niveaux	(environ 3,15 ha, ha) (environ 26 100 m ² SDP, m ²) (R+2 au R+6, Niveau)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 14 Voie : Chemin des Aubepines

Lieu-dit :

Localité : 14 Chemin des Aubepines 69340 Francheville

Code postal : 69340 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°45'20"E Lat. : 45°44'44"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H du grand Lyon - commune de Francheville. Le site est concerné par le zonage AU2. Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est requise (procédure en cours).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site est situe a environ 140 metres de la ZNIEFF de type I « Moyenne vallee de l'Yzeron - 820031399 » et d'un ENS.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPBE de la Métropole du Grand Lyon approuvé pour la période 2025-2029. La carte de bruit stratégique permet de montrer une exposition des populations aux abords du projet entre 70 et 100 dB Lden. Le classement sonore de la RD 489 par le PLU-H est de niveau 4 (68dB) et de la rue à l'est du site est de niveau 5 (63dB). La largeur maximale affectée par le
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La commune comporte un monument historique classé au titre des monuments historiques : le château de Francheville (ruine) (classé par arrêté préfectoral du 12/07/1982). Le site est en dehors de son périmètre de protection se situant à environ 1,5 km. La commune comporte deux périmètres de protection de monuments historiques situés sur les communes voisines. Le site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après l'étude écologique réalisée par EODD en 2025, aucune zone humide n'a été identifiée sur le site d'étude, par critère pédologique, habitat et végétation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par des risques d'inondation, par ruissellement (production prioritaire), couverte par le PPRNI d'Yzeron. Le site d'étude se situe hors zone inondable et donc non concerné par le PPRNI de la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRNI d'Yzeron a été approuvé le 22 octobre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La commune est concernée par divers anciens sites industrialisés mais aucun sites pollués ou anciennement pollués. Le site d'étude n'est pas couvert par un site potentiellement pollués d'après BASOL et CASIAS. L'étude de pollution de 2022, identifie une anomalie métallique modérée et une présence d'arsenic forte au droit d'un bâtiment (cf. annexe 8B).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après le site carto.atlasante et le PLU-H de la Métropole du Grand Lyon, la commune de Francheville ne dispose d'aucun captage d'eau potable destinée à la consommation humaine sur son territoire. Elle est également en dehors de tout périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site d'étude est en dehors de tout périmètre de site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'a été identifié au sein et à proximité du site d'étude. Le site le plus proche se localise à environ 15km au nord-est et il s'agit de la ZSC : "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site d'étude est en dehors de tout périmètre de site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation d'un à deux niveaux de sous-sol pour accueillir le stationnement. Une solution de rabattement de nappe est prévue en phase travaux par puits de pompage. Un dossier Loi sur l'Eau sera réalisé.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Un rabattement de nappe localisé sera nécessaire lors de la réalisation des travaux en sous-sol. Ce rabattement ne modifiera pas la masse d'eau souterraine de manière permanente.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un diagnostic PEMD sera réalisé en 2027, il viendra préciser les filières de réemploi et recyclage possible des matériaux de démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres seront réutilisées dans la mesure du possible.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les terres seront réutilisées dans la mesure du possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée. Il faudra raccorder le site aux différents réseaux existants. Une gestion des EP est prévue à la parcelle avec la réalisation d'ouvrage de retention comme les noues. Un DLE sera réalisé.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est situé dans une zone urbanisée comprenant des milieux naturels. Les travaux et la phase exploitation pourront impacter la faune et la flore. Un diagnostic écologique a été réalisé afin d'inventorier les espèces, d'anticiper les effets et de prendre les mesures nécessaires selon la démarche éviter, réduire et accompagner en dernier recours (cf.annexe 8C). Compte
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 15 km du site. Aucun habitat patrimonial n'a été recensé sur le site du projet. Aucune incidence négative n'est attendue sur le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est actuellement une ancienne zone d'élevage de taureaux avec des bâtiments associés. Aucun espace naturel à enjeu ne sera touché.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Un réseau de canalisation de gaz naturel borde le site d'étude à l'est, à l'ouest et au nord. Une infrastructure de transport, la RD 489, en bordure nord du site, est également susceptible d'acheminer des matières ou produits dangereux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque RGA moyen Risque RADON Catégorie III
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une étude pollution a été réalisée par HUB environnement en 2022 (cf. annexe 8B). Les prescriptions émises dans cette étude seront respectées dans la suite du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Une étude pollution a été réalisée par HUB environnement en 2022 (cf. annexe 8B). Les prescriptions émises dans cette étude seront respectées dans la suite du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, du trafic est prévu (poids-lourds et employés). En phase exploitation, des trafics seront engendrés par les futurs usagers. D'après l'étude de mobilité réalisée en 2024 (consultable en annexe de la note d'accompagnement), le projet n'impacte pas le réseau viaire et le trafic demeurera fluide car l'organisation générale du réseau concorde avec la nature de la future activité résidentielle. Les évolutions apportées au projet
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet est concerné par les nuisances sonores provenant du trafic routier, notamment le long de l'avenue de la table de Pierre
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux uniquement - vibration du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de la circulation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage en hiver pour le chantier, éclairage des habitations et des zones communes en pied de bâtiments pour la phase exploitation pour des raisons de sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les rues adjacentes disposent d'un éclairage public de type candélabres.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées et eaux pluviales - connexion aux réseaux existants d'eaux usées et gestion des eaux pluviales à la parcelle avec rejet à débit limité via un réseau séparatif dédié construit dans le cadre du projet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : déchets issus de la démolition - béton en majorité. Déchets inertes également. Un diagnostic amiante/plomb et PEMD seront réalisés. En phase exploitation : production de déchets non dangereux - ordures ménagères, déchets cartons, papiers, verre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est à l'heure actuelle constitué d'une friche agricole localisée au sein d'une zone urbanisée. Il est entouré de zone d'habitation
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site étant à l'heure actuelle une friche agricole non exploitée, l'usage du sol va être modifié avec la construction de bâtiments destinés à du logement collectif majoritairement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Francheville est concernée ou a été concernée par plusieurs projets soumis à examen au cas par cas ou évaluation environnementale. Hormis la modification de l'occupation des sols, et notamment l'imperméabilisation cumulée de zones perméables (milieux naturels urbains, friches), aucun impact cumulé sur l'environnement avec d'autres projets existants ou approuvés n'est pressenti (se référer à la note d'accompagnement pour plus de détails).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et ses impacts sur la base des différentes analyses bibliographiques et études techniques menées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe 8 présente également les mesures prévues en phase chantier et exploitation pour éviter, réduire, accompagner et compenser en dernier recours l'altération de l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste a construire des logements, une maison medicale et du commerces en rez-de-chaussee de certains batiments sur le site de l'ancienne taurellerie a Francheville quartier Bel-Air. Il vise une certification NF Habitat. Le projet prévoit la rehabilitation de la maison historique. La creation de logements repond a l'orientation du PADD. Le chantier sera gere dans un objectif de reduction des nuisances grace a la mise en place d'une charte de chantier a faibles nuisances. L'anticipation des principaux enjeux environnementaux (via notamment la realisation de diverses etudes techniques) et la mise en place de mesures ERC dans les differentes etapes du projet montrent que le projet prend en compte l'environnement et s'insere dans son contexte urbain et paysager. En consequence, il n'apparait pas necessaire de realiser

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom EL-QOTNI

Prénom Adnane

Qualité du signataire Directeur Immobilier

À Lyon

Fait le 04-02-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)